

VILLE DE MÉTIS-SUR-MER
PROVINCE DE QUÉBEC
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 6 JUILLET 2026

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le lundi 6 juillet 2026 à compter de 19 h 30.

Sont présent(e)s :

Mme Pascale Geoffroy :	Mairesse
M. Mathieu Payeur, conseiller :	siège n° : 1
M. Simon Brochu, conseiller :	siège n° : 3
Mme Sylvie Tremblay-Bouchard, conseillère :	siège n° : 5
Mme Tracy Sim, conseillère :	siège n° : 6

Est aussi présente :

Mme Jessica Bouchard, directrice générale et greffière/trésorière adjointe

Sont absent(e)s :

Mme Nathalie Girard, conseillère :	siège n° : 2
M. Christopher Astle, conseiller :	siège n° : 4

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION #26-07-134

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame Tracy Sim et résolu à l'unanimité que l'assemblée ordinaire du Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer soit ouverte à 19h31.

14 personnes assistent à la réunion.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION #26-07-135

2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 6 JUILLET 2026

Il est proposé par madame Sylvie Tremblay-Bouchard et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

1. Ouverture et présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Mot de la mairesse
4. Approbation et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} juin 2026
5. Première période de questions
6. Administration et résolutions diverses

- 6.1 Changement de date de la séance d'août
- 6.2 Mandat à PF Service-Conseil Inc. pour la conciliation bancaire et les rapports de TPS/TVQ
- 6.3 Autorisation de signature du contrat de travail de la coordonnatrice en loisir
- 6.4 Prêt temporaire Place des Marronniers
- 6.5 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 26-202 décrétant un emprunt de 19 896 \$ pour pourvoir aux frais de refinancement du règlement d'emprunt numéro 21-153
- 6.6 Fonds Innergex 2026
- 6.7 Dépôt d'une demande au Programme Nouveaux Horizons pour les aînés – Projets communautaires
- 7. Service incendie et sécurité civile
 - 7.1 Contrat de service de répartition incendie avec le CAUREQ
 - 7.2 Autorisation de signer et de conclure une entente pour la création de la Régie Intermunicipale Mitis Est
 - 7.3 Acceptation de la valeur des actifs (équipements et véhicules) qui seront transférés à la Régie de sécurité incendie Mitis Est
- 8. Trésorerie
 - 8.1 Comptes fournisseurs de juin 2026
- 9. Travaux publics
 - 9.1 Vente du tracteur
- 10. Hygiène du milieu

Aucun point
- 11. Urbanisme et développement
 - 11.1 Point de suivis et d'information générale à propos du développement résidentiel de la Place des Marronniers
 - 11.2 Changement de présidence au comité de démolition
 - 11.3 Demande de permis de démolition et de reconstruction en zone PIIA du 422, rue Beach
- 12. Loisirs, communautaire et culture
 - 12.1 Rapport mensuel des comités :
 - i. Arrondissement MacNider
 - ii. Comité des Loisirs
 - iii. Comité de la salle d'entraînement
 - iv. Comité de la bibliothèque
 - v. Comité d'embellissement
 - vi. Comité du Phare
 - vii. Comité des petits déjeuners
 - viii. Club des 50 ans et plus.
 - 12.2 Embauche d'une employée pour le camp de jour 2026
- 13. Deuxième période de questions

14. Varia

15. Levée de la séance

15.1 Levée de la séance du 6 juillet 2026

3. MOT DE LA MAIRESSE

- **Défibrillateur du Centre des loisirs** : Nous sommes en attente d'une réponse de Poste Canada pour pouvoir le poser dans le portique du bureau de poste, accessible 24/7 toute l'année. L'entretien du défibrillateur se fera par le pompier volontaire René Bernier.
- **Fermeture du dépôt à branches** : Le conseil a pris la décision de fermer le dépôt à branches situé rue de La Station, en date du 1^{er} août. En plus d'être illégal, le dépôt à branches engendre des frais non négligeables pour la municipalité en termes de main d'œuvre, d'achat de terres et de bris d'équipement. En plus, cela constitue une double dépense pour la municipalité, qui défraie une partie des coûts de l'écocentre, qui sert entre autres à récolter les résidus verts. Dès le 1^{er} août, une barrière fermera l'accès au dépôt et un panneau indiquera aux utilisateurs actuels d'aller porter leur matière à l'écocentre. La Ville veut ainsi économiser plusieurs milliers de dollars annuellement.
- **Billets gratuits pour les Jardins de Métis dès le 8 juillet**. Pour le 100^e anniversaire des Jardins de Métis, le conseil des maires de la MRC est fier d'être partenaire et de permettre un accès journalier gratuit à tous les résidents de La Mitis. Pour se procurer son billet, présentez-vous au bureau municipal avec une preuve de résidence.
- **Suivis des questions posées lors des précédentes séances du conseil** :
 - L'asphaltage des bordures de gravelles qui longent les trottoirs nouvellement refaits sera effectué l'an prochain. L'équipe des travaux publics s'affaire en priorité à boucher les trous dans les rues.
 - Le projet de construction du garage municipal sur le 2^e rang est toujours en cours ; nous sommes en attente d'une réponse du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation par rapport à la demande de subvention envoyée au Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM).
 - L'installation d'un banc supplémentaire ou d'une table à pique-nique au terrain de pétanque fait partie d'une demande de subvention qui sera envoyée en juillet auprès du gouvernement fédéral (Programme Nouveaux horizons pour les aînés).

4. APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 1ER JUIN 2026

RÉSOLUTION #26-07-136

APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 1ER JUIN 2026

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} juin 2026 (Art. 333, LCV).

Il est proposé par monsieur Mathieu Payeur et résolue à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} juin 2026 soit adopté.

5. PREMIÈRE PÉRIODE DES QUESTIONS

- Proposition d'installer un défibrillateur au Town Hall
- Analyser la possibilité de mettre des toilettes pour les utilisateurs de la plage et trouver une solution pour le stationnement

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET RÉOLUTIONS DIVERSES

RÉSOLUTION #26-07-137

6.1 CHANGEMENT DE DATE DE LA SÉANCE D'AOÛT

CONSIDÉRANT QUE la séance ordinaire prévue le 3 août 2026 dans le calendrier des séances ordinaires de l'année 2026 doit être déplacée ;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de madame Tracy Sim, il est résolu à l'unanimité

QUE la séance ordinaire initialement prévue le 3 août 2026 soit déplacée le 10 août, à 19h30 à l'édifice de la ville située au 138, principale, Métis-sur-Mer ;

QU'un avis public de la modification du calendrier des séances ordinaires de l'année 2026 soit publié par Jessica Bouchard, Directrice générale et greffière/trésorière adjointe conformément à la Loi.

RÉSOLUTION #26-07-138

6.2 MANDAT À PF SERVICE-CONSEIL INC POUR LA CONCILIATION BANCAIRE ET LES RAPPORTS DE TPS/TVQ

ATTENDU QUE la Ville de Métis-sur-Mer connaît actuellement un manque de personnel;

ATTENDU QUE cette situation entraîne un risque de retard dans la réalisation de certaines tâches comptables essentielles, notamment la conciliation bancaire et la préparation des déclarations de TPS et de TVQ;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun de recourir temporairement aux services d'une firme spécialisée afin d'assurer la continuité des opérations financières de la Ville et le respect des obligations légales et fiscales;

ATTENDU QUE cette mesure vise à éviter l'accumulation de retards et à maintenir l'intégrité ainsi que la fiabilité de l'information financière de la municipalité;

Il est proposé par monsieur Simon Brochu et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal mandate la firme PF Service-Conseil Inc. afin d'effectuer les conciliations bancaires de la Ville ainsi que la préparation et, au besoin, la production des rapports de TPS et de TVQ jusqu'à ce que la situation de manque de personnel soit résorbée.

QUE les honoraires professionnels soient acquittés selon le taux horaire de 80\$ taxes en sus.

QUE les dépenses découlant de cette résolution soient imputées au poste budgétaire approprié.

RÉSOLUTION #26-07-139

6.3 AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA COORDONNATRICE EN LOISIR

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite pourvoir le poste de coordonnatrice en loisir afin d'assurer la planification, l'organisation et la coordination des activités et des services de loisir de la Ville;

ATTENDU QUE les conditions de travail ont été négociées et sont consignées dans un contrat de travail;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'autoriser la signature de ce contrat au nom de la Ville;

Il est proposé par madame Sylvie Tremblay-Bouchard et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal approuve le contrat de travail de Mme Mariève Bonneau Champagne à titre de coordonnatrice en loisir, lequel entrera en vigueur rétroactivement en date du 01-06-2026, selon les conditions qui y sont prévues.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière adjointe soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de travail.

RÉSOLUTION #26-07-140

6.4 PRÊT TEMPORAIRE PLACE DES MARRONNIERS

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt 26-194 au montant de 3 300 000 \$ a été adopté lors de la séance extraordinaire du conseil de la ville de Métis-sur-Mer du 9 février 2026;

CONSIDÉRANT QUE le règlement a été déposé et approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 21 avril 2026;

CONSIDÉRANT QUE les travaux débuteront au mois de mai 2026.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Tracy Sim et résolu à l'unanimité

De demander à l'institution financière Desjardins de procéder à l'ouverture d'un emprunt temporaire au montant de 3 300 000 \$;

QUE Mme Pascale Geoffroy, mairesse et Mme Jessica Bouchard directrice générale et greffière-trésorière adjointe soient autorisées à signer tous les documents afférents à ce dossier.

6.5 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 26-202 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 19 896\$ POUR POURVOIR AUX FRAIS DE REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 21-153

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, monsieur Mathieu Payeur, conseiller, par la présente :

DONNE AVIS DE MOTION QU'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 26-202 décrétant un emprunt de 19 896\$ pour pourvoir aux frais de refinancement du règlement d'emprunt numéro 21-153 ;

DÉPOSE LE PROJET de règlement numéro 26-202 séance tenante.

RÉSOLUTION #26-07-141

6.6 FONDS INNERGEX 2026

ORGANISME	OBJET	MONTANT DEMANDÉ	SUGGESTION MONTANT SOUMIS	AN DERNIER 2025
ASSOCIATION SOCIO-CULTURELLE DE MÉTIS – TOWN HALL	Chariot pour tables, socles pour chaises et ferme porte automatique	1 359.28 \$	1 359.28 \$	0 \$
COMITÉ DES LOISIRS	Foyer extérieur et équipement de hockey	1 600 \$	1 600 \$	2650.36
COMITÉ D’EMBELLISSEMENT	Entretien des plaques historiques et plantation de fleurs	1 000 \$	1 000 \$	0 \$
FABRIQUE NOTRE DAME DE LA COMPASSION		0 \$	0 \$	0 \$
50 ANS ET +		0 \$	0 \$	1650 \$
BIBLIOTHÈQUE MÉTIS-SUR-MER		0 \$	0 \$	0 \$
FESTIVAL LE GRAND DÉGÈLE	Grande parade solaire	1 500 \$	0 \$	0 \$
COMITÉ PIÈCE DE THÉÂTRE	Création et production d’une pièce de théâtre	1 075.87 \$	1 075.87 \$	0 \$
COMITÉ DES PETITS DÉJEUNERS	Réchaud	400 \$	400 \$	0 \$
CAMP DE JOUR		0 \$	0 \$	1 100.45 \$
TOTAL		5 859.28 \$	5 435.15 \$	5 400.81 \$

CONSIDÉRANT QUE selon l’entente signée par Cartier Énergie Éolienne et la Ville de Métis-sur-Mer concernant le « Fonds de visibilité », la municipalité doit présenter par résolution ses recommandations de projets pour le développement social et communautaire pour un montant de 5 435.15 \$ pour 2026,

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Innergex a acquis Cartier Énergie Éolienne;

POUR CE MOTIF,

Il est proposé par madame Tracy Sim, conseillère et résolu à l’unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer recommande à Innergex le versement les sommes du tableau ci-haut aux organismes à but non lucratif de la municipalité.

RÉSOLUTION #26-07-142

6.7 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL DU 27 AU 31 JUILLET

ATTENDU QUE le personnel administratif bénéficie de ses vacances annuelles au cours de la période estivale;

ATTENDU QU'afin de permettre au personnel de prendre ses vacances, il y a lieu de procéder à la fermeture temporaire du bureau administratif;

Il est proposé par madame Sylvie Tremblay-Bouchard et résolu à l'unanimité :

QUE le bureau administratif de la Ville soit fermé au public du **27 juillet au 31 juillet**, inclusivement, en raison des vacances annuelles du personnel administratif;

QUE les activités régulières du bureau administratif reprennent selon l'horaire habituel à compter du **3 août**;

QUE cette fermeture soit annoncée à la population par les moyens de communication habituels de la Ville.

RÉSOLUTION #26-07-143

6.7 DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS – PROJET COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada offre une aide financière dans le cadre du **Programme Nouveaux Horizons pour les aînés – Projets communautaires** afin de soutenir des initiatives favorisant la participation sociale, le bénévolat, le mentorat et l'inclusion des personnes âgées;

ATTENDU QUE la Ville souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mathieu Payeur et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal autorise madame Jessica Bouchard directrice générale et greffière-trésorière adjointe, à préparer, signer et soumettre, pour et au nom de la Ville, la demande d'aide financière dans le cadre du **Programme Nouveaux Horizons pour les aînés – Projets communautaires**, ainsi que tout document, formulaire, déclaration ou toute autre pièce nécessaire à cette fin;

QUE le conseil municipal certifie que les renseignements contenus dans la demande d'aide financière ainsi que dans tous les documents transmis sont, à sa connaissance, justes, exacts et complets;

QUE le conseil municipal atteste avoir pris connaissance des modalités, des critères d'admissibilité et des exigences du **Programme Nouveaux Horizons pour les aînés – Projets communautaires**, les avoir lus et compris, et s'engage à les respecter;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière adjointe soit autorisée à effectuer toutes les démarches requises relativement au dépôt et au suivi de cette demande.

7. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

RÉSOLUTION #26-07-144

7.1 CONTRAT DE SERVICE DE RÉPARTITION INCENDIE AVEC LE CAUREQ

ATTENDU QUE le Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) offre un service de Centre secondaire de communication d'urgence (CSCU) pour la répartition des appels incendie;

ATTENDU QUE la Ville de Métis-sur-Mer doit assurer un service de réponse aux appels d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville souhaite confier la répartition des appels incendie à un organisme spécialisé afin d'assurer un service efficace, continu et conforme aux exigences légales;

ATTENDU QU'un contrat de service a été convenu entre la Ville et le CAUREQ pour la fourniture du service de répartition des appels incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sylvie Tremblay-Bouchard et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal approuve le contrat à intervenir entre la Ville de Métis-sur-Mer et le Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) concernant la fourniture d'un service de répartition des appels incendie;

QUE ce contrat soit conclu pour une durée conforme aux modalités prévues;

QUE la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE la Ville s'engage à respecter les obligations qui lui incombent en vertu de ce contrat;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au CAUREQ et jointe au contrat à titre d'annexe.

RÉSOLUTION #26-07-145

7.2 AUTORISATION DE SIGNER ET DE CONCLURE UNE ENTENTE POUR LA CRÉATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE MITIS EST

ATTENDU QUE la Ville de Métis-sur-Mer désire améliorer l'efficacité et la qualité des services de sécurité incendie sur son territoire;

ATTENDU QUE des discussions ont eu lieu avec les municipalités de Price, Sainte-Angèle-de-Mérici, Saint-Octave, Padoue, Grand-Métis, et Métis-sur-Mer en vue de la création d'une régie intermunicipale en incendie;

ATTENDU QUE Price, Sainte-Angèle-de-Mérici, Saint-Octave, Padoue, Grand-Métis et Métis-sur-Mer désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à la création de la Régie incendie Mitis Est;

ATTENDU QU' un projet d'entente intermunicipale a été élaboré à cet effet;

ATTENDU QUE cette entente vise à définir les modalités de fonctionnement, de financement, de gouvernance et d'opérations de la future régie intermunicipale Mitis Est en incendie;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge qu'il est dans l'intérêt public de participer à la création de cette régie intermunicipale;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Tracy Sim appuyé par monsieur Simon Brochu et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Métis-sur-Mer autorise la conclusion d’une entente avec les municipalités de Price, Sainte-Angèle-de-Méridci, Saint-Octave, Padoue, Grand-Métis et Métis-sur-Mer pour la création d’une régie intermunicipale en incendie;

QUE la direction générale et le maire soit autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, ladite entente intermunicipale ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la Régie incendie Mitis Est;

QUE la copie de la présente résolution soit transmise à toutes les municipalités partenaires impliquées dans le projet de régie intermunicipale ainsi qu’au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation, le cas échéant.

RÉSOLUTION #26-07-146

7.3 ACCEPTATION DE LA VALEUR DES ACTIFS (ÉQUIPEMENTS ET VÉHICULES) QUI SERONT TRANSFÉRÉS À LA RÉGIE DE SÉCURITÉ INCENDIE MITIS EST

ATTENDU QUE la Ville de Métis-sur-Mer désire améliorer l’efficacité et la qualité des services de sécurité incendie sur son territoire;

ATTENDU QUE des discussions ont eu lieu avec les municipalités de Price, Sainte-Angèle-de-Méridci, Saint-Octave, Padoue, Grand-Métis, et Métis-sur-Mer en vue de la création d’une régie intermunicipale en incendie;

ATTENDU QUE Price, Sainte-Angèle-de-Méridci, Saint-Octave, Padoue, Grand-Métis et Métis-sur-Mer désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à la création de la Régie de sécurité incendie Mitis Est;

ATTENDU QU’un projet d’entente intermunicipale a été élaboré à cet effet;

ATTENDU QUE cette entente vise à définir les modalités de fonctionnement, de financement, de gouvernance et d’opérations de la future régie intermunicipale Mitis Est en incendie;

ATTENDU QUE le conseil accepte de participer à la création de cette régie intermunicipale;

ATTENDU QUE les actifs (équipements et véhicules) des municipalités participantes à cette Régie seront transférés à celle-ci lorsque le décret de constitution sera adopté et publié dans la gazette officielle du Québec;

ATTENDU QU’il y a lieu d’établir la valeur de ces actifs.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Tracy Sim appuyé par madame Sylvie Bouchard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Métis-sur-Mer accepte que la valeur des biens (équipements et véhicules) qui seront transférés à la Régie soit établie à 1 456 303 \$;

QUE ces actifs sont répartis de la façon suivante :

Caserne de Sainte-Angèle-de-Méridci :	195 116 \$
Caserne de Price :	642 595 \$
Caserne de Métis-sur-Mer :	618 592 \$

8. TRÉSORERIE

RÉSOLUTION #26-07-147

8.1 COMPTES FOURNISSEURS DE JUIN 2026

Il est proposé par monsieur Mathieu Payeur et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer adopte la liste des comptes à payer et des dépenses incompressibles de juin 2026 pour un montant de 238 205.42 \$, adopte le rapport des salaires nets qui s'élève à 32 332.79 \$ et autorise le trésorier à faire le paiement de ces comptes une fois que ce dernier aura été en mesure de certifier la disponibilité des crédits nécessaires aux paiements.

9. TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLUTION #26-07-148

9.1 VENTE DU TRACTEUR

ATTENDU QUE la Ville est propriétaire d'un tracteur New Holland TV145, année 2008;

ATTENDU QUE ce véhicule n'est plus état de fonctionner;

ATTENDU QUE la Ville a reçu une offre d'achat de New Holland Rimouski – Unoria Coopérative au montant de 7 500,00 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sylvie Tremblay-Bouchard et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal autorise la vente du tracteur New Holland TV145, année 2008, à New Holland Rimouski – Unoria Coopérative pour un montant de 7 500,00 \$;

QUE Madame Jessica Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière adjointe, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de vente ainsi que tous les documents nécessaires afin de compléter cette transaction;

10. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun point

11. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

11.1 POINT DE SUIVIS ET D'INFORMATION GÉNÉRALE À PROPOS DU DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DE LA PLACE DES MARRONNIERS

Selon la planification, les travaux devaient commencer le 6 juillet et se terminer le 27 août. Il y aura une séance d'information le 20 juillet à 19h à l'Espace Métis pour le développement du côté Est.

RÉSOLUTION #26-07-149

11.2 CHANGEMENT DE PRÉSIDENTE AU COMITÉ DE DÉMOLITION

ATTENDU QUE le conseil municipal a constitué un Comité de démolition conformément aux dispositions applicables;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la présidence du Comité de démolition afin d'assurer son bon fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Tracy Sim et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal procède à la nomination de monsieur Simon Brochu à titre de président du Comité de démolition, en remplacement de monsieur Christopher Astle, à compter de l'adoption de la présente résolution;

RÉSOLUTION #26-07-150

11.3 DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLITION ET DE RECONSTRUCTION EN ZONE PIIA

ATTENDU QUE le propriétaire a déposé une demande visant la démolition d'un immeuble existant ainsi que la reconstruction d'un nouveau bâtiment sur le même terrain;

ATTENDU QUE le projet de reconstruction a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour étude, conformément à la réglementation municipale applicable;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a analysé le projet et recommande au conseil municipal de ne pas autoriser la demande dans sa forme actuelle;

ATTENDU QUE le bâtiment projeté ne répond pas de façon satisfaisante aux objectifs et critères du **Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)**, notamment en ce qui concerne son intégration au milieu, son architecture et son harmonie avec le cadre bâti environnant;

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'avis que le projet de reconstruction doit être revu afin de mieux respecter les objectifs et critères du PIIA avant qu'une autorisation de démolition puisse être accordée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sylvie Tremblay-Bouchard et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal refuse, à ce stade-ci, la demande de démolition et de reconstruction de l'immeuble;

QUE cette demande pourra être réexaminée lorsque le requérant aura présenté un projet de reconstruction révisé répondant aux objectifs et critères du **Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)** et que le Comité consultatif d'urbanisme aura formulé une recommandation favorable à son égard;

QUE le conseil municipal informe le requérant qu'aucune autorisation de démolition ne sera accordée tant qu'un projet de reconstruction conforme et jugé satisfaisant par le Comité consultatif d'urbanisme et le conseil municipal n'aura pas été déposé.

12. LOISIRS ET CULTURE

12.1 RAPPORT MENSUEL DES COMITÉS

I. ARRONDISSEMENT MACNIDER

Prochaines séances le lundi 13 juillet 19h et le mardi 11 août 19h au Town Hall.

II. COMITÉ DES LOISIRS

Rien de nouveau.

III. COMITÉ DE LA SALLE D'ENTRAÎNEMENT

Rien de nouveau

IV. COMITÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE

Heure du conte au parc Astle.

V. COMITÉ D'EMBELLISSEMENT

Restauration de certaines plaques historique et investissements divers.

VI. COMITÉ DU PHARE

Portes ouvertes – résidence de création le 18 juillet de 13h à 17h.

VII. COMITÉ DES PETITS DÉJEUNERS

Rien de nouveau.

VIII. CLUB DES 50 ANS ET PLUS.

Pétanque le mercredi après-midi et remis au lendemain s'il y a de la pluie.

RÉSOLUTION #26-07-151

12.2 EMBAUCHE D'UNE EMPLOYÉE POUR LE CAMP DE JOUR 2026

Il est proposé par monsieur Simon Brochu et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche d'une employée pour faire du remplacement au camp de jour du 22 juin au 7 août 2026 :

- Sofia Roussel au poste d'animatrice au taux horaire de 17.50 \$

13. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

- Demande d'ajout de bancs au Phare

14. VARIA

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION #26-07-152

15.1 LEVÉE DE LA SÉANCE DU 6 JUILLET 2026

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Simon Brochu propose que la présente séance soit levée à 20h44.

En signant ce procès-verbal, je signe et scelle toutes les résolutions qu'il contient et je renonce à mon droit de veto. J'atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes du Québec.

Pascale Geoffroy, mairesse

Jessica Bouchard, directrice générale et
greffière-trésorière adjointe